

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION DE CONDUITE



L'évaluation des compétences de conduite est une étape cruciale dans le parcours de formation des conducteurs à Europe Conduite. Cette évaluation permet aux moniteurs de déterminer le niveau de compétence actuel des élèves et de leur fournir un retour précieux pour améliorer leur conduite en toute sécurité.

Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel. Il pourra être revu à la baisse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures. Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation.

Elle se décompose en 8 rubriques :

- La première concerne : des renseignements d'ordre général sur l'élève
- La seconde, son expérience de la conduite
- La troisième, sa connaissance du véhicule
- La quatrième, ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- La cinquième, ses habiletés
- La sixième, sa compréhension et sa mémoire
- La septième, sa perception
- La huitième, son émotivité

L'évaluation des compétences de conduite vise à assurer que chaque élève acquière les compétences nécessaires pour conduire de manière sûre et responsable. Les résultats de l'évaluation sont partagés avec l'élève pour identifier les domaines à améliorer et élaborer un plan de formation personnalisé.

Moyens utilisés : L'évaluation des compétences de conduite se fait exclusivement par les moniteurs qualifiés de notre auto-école. Ils utilisent un formulaire d'évaluation papier standardisé pour consigner les observations et notations pertinentes.

Durée de l'Évaluation : Chaque évaluation de compétences de conduite dure approximativement 1 heure. Ce temps permet aux moniteurs d'évaluer de manière exhaustive les compétences de conduite essentielles pour assurer la sécurité et le contrôle du véhicule dans diverses conditions de circulation.

Nous nous engageons à fournir des évaluations précises et constructives afin de soutenir chaque élève dans son développement en tant que conducteur compétent et conscient des règles de sécurité routière.

DÉTAIL DES COMPÉTENCES ÉVALUÉES :

QUESTIONS	CRITÈRES ÉVALUÉS
ENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL	Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur : Identité, âge, résidence, niveau scolaire, profession, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilités déclarées. Ces critères n'entraînent pas de chiffrage, mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française. De plus, ils permettent éventuellement de dépister des déficiences sensorielles ou motrices et de proposer une visite médicale ou de suggérer un simple appareillage de la vue par exemple.
EXPÉRIENCE DE LA CONDUITE	Sur la base d'un questionnaire : • Permis possédés • Véhicules conduits • Zone d'évolution à bord du véhicule • Temps de pratique en conduite • Contexte d'accompagnement ou pratique autonome.
CONNAISSANCES THÉORIQUES SUR LE VÉHICULE	Hors circulation : • Installation au poste de conduite sur un poste de conduite déréglé en autonomie sur invitation du formateur. • 5 réalisations de « départ arrêté » sur terrain plat à la suite d'une démonstration commentée du formateur. • Manipulation du volant : après explications sur le fait que le regard précède la trajectoire et l'action sur le volant, l'élève exécute un slalom non matérialisé sans utiliser les pédales.
COMPRÉHENSION ET MÉMORISATION	Compréhension : Nécessité d'avoir recours à des explications ou démonstrations supplémentaires durant les exercices concernant les habiletés. Mémorisation : Capacité à citer dans l'ordre les 5 opérations nécessaires pour démarrer et s'arrêter.
PERCEPTION	En circulation : À allure normale, en ville sur route, pendant environ 15 à 20 minutes, en doubles commandes (autonomie : volant, clignotants, rétroviseurs), l'élève devra choisir sa direction en fonction de ce que lui impose la signalisation (4 à 5 fois) et en fonction des indications données par les panneaux directionnels (4 à 5 fois). L'élève est invité à regarder loin devant lui et à faire attention à gauche et à droite, à tenir compte de la signalisation et des autres usagers, à mettre le clignotant si nécessaire, à dire le plus tôt possible ce qui lui semble intéressant pour la conduite. Compétences évaluées : sens de la trajectoire et du gabarit, capacité d'observation de l'environnement, sens de l'orientation et direction du regard.
ÉMOTIVITÉ	Les réactions émotives sont évaluées pendant toute la durée de l'évaluation. Elles concernent les réactions générales (paroles et gestes divers) ; et les crispations gestuelles.

